



**La modification du barème des bourses
d'études et d'apprentissage;
l'état de situation du nouveau subsidé à
l'assurance-maladie;
les comptes sociaux 2019**

Conférence de presse du 4 avril 2019

Pierre-Yves Maillard, Chef du Département de la santé et
de l'action sociale (DSAS)

Sommaire

- Les bourses et prêts d'études et d'apprentissage
- Un nouveau subside spécifique à l'assurance-maladie
- Les comptes sociaux 2019
- Les primes d'assurance-maladie

Les bourses et prêts en bref

- Toute personne dans le canton de Vaud qui ne peut pas financer sa formation après l'école obligatoire, peut demander une bourse d'études ou d'apprentissage
- Si les critères pour obtenir une bourse ne sont pas entièrement remplis, l'Etat octroie, à certaines conditions, un prêt
- En 2017/2018, l'Office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) a traité env. 11'000 demandes:
 - Env. 6'500 personnes ont bénéficié d'une aide financière
 - 98% bourses, 2% prêts
 - Bourse moyenne: env. CHF 9400.- pour un boursier dépendant de ses parents, env. CHF 21'000.- pour un boursier indépendant
 - 60% des dossiers complets, 40% incomplets

Modification du barème des bourses/prêts

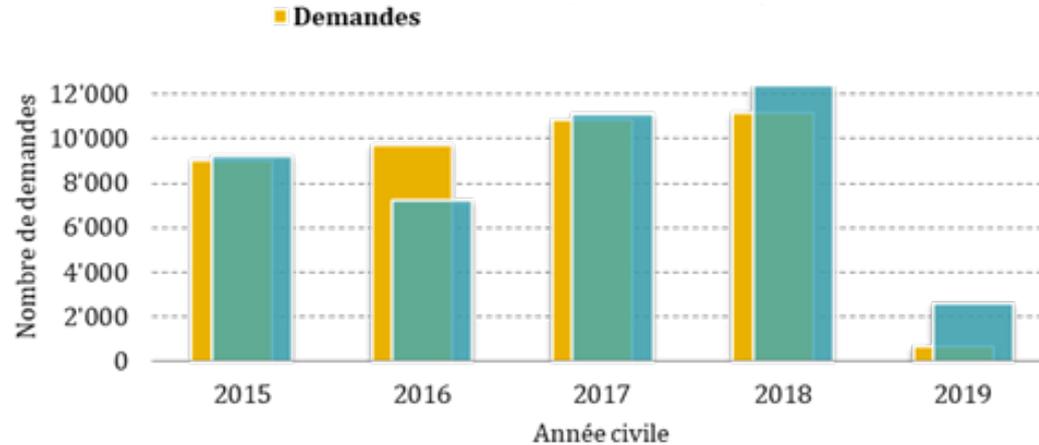
- Objectifs:
 - Adaptation du barème qui n'a pas changé depuis son adoption en 2015
 - Assurer une meilleure cohérence globale du système social
- Décision du Conseil d'Etat (3.4.) avec entrée en vigueur le 1.4.2019 (et effet sur les demandes de l'année académique 2019/2020):
 - Adaptation des frais de transports aux tarifs actuels Mobilis
 - Augmentation du complément pour frais de repas à l'extérieur de CHF 7.- à CHF 10.- et des frais de pension
 - Assouplissement de l'un des critères d'accès à l'indépendance financière
 - En cas de dépôt de la demande en cours d'année de formation, le droit à la bourse prend naissance au début du mois suivant le dépôt
- Ces coûts supplémentaires sont compensés par la modification de la date du début d'octroi de la bourse et une baisse des charges dans le domaine du revenu d'insertion

Evolution des demandes / 1

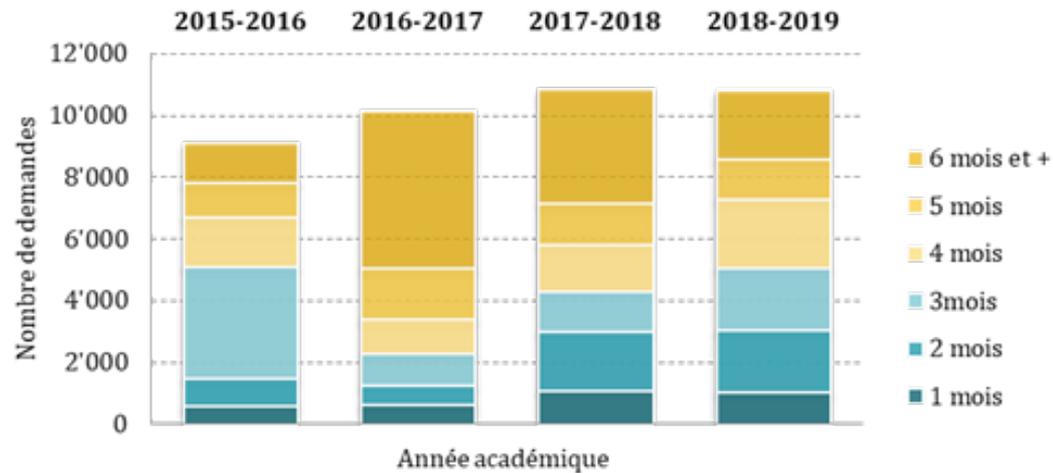
- 2016 (introduction de la nouvelle LAEF):
 - augmentation de 11% du nombre de demandes reçues
 - près de 6'000 demandes en cours au plus haut de l'année (soit + 50% par rapport à 2015)
 - 1/4 des demandes reçues n'ont pas pu être traitées (report sur les années 2017 et 2018)
 - seuls 20% des demandes traitées sous 90 jours
- 2017 – 2018:
 - augmentation à 40% (2017), puis à 50% (2018) des demandes traitées sous 90 jours
 - 11'000 demandes reçues et 12'500 demandes traitées
- 2019:
 - retour à une situation stable: environ 1'000 dossiers à traiter (fin mars); nouveaux dossiers complets sont traités dans un délai de trois mois

Evolution des demandes / 2

TRAITEMENT DES DEMANDES



DÉLAIS DE TRAITEMENT



Diminuer le retard: mesures d'amélioration

- Depuis mars 2018:
 - nouvelle organisation de la permanence (moins d'interruption du travail, plus de temps à consacrer au traitement des dossiers, diminution du taux d'appels manqués)
 - dossiers gérés par des équipes au lieu d'une seule personne (suppléance, entraide)
 - renforcement de la formation des collaborateurs
 - amélioration de la communication et du flux d'informations internes
 - renforcement de l'effectif pour le traitement des dossiers
- Décision Conseil d'Etat (3.4.): afin d'assurer une stabilisation de la situation, l'équivalent de 6.5 ETP de gestionnaires de dossiers spécialisés sont transformés de CDD en CDI (dès le 1^{er} avril 2019) et 0.5 ETP de juriste en CDI renforcera l'équipe de l'OCBE
- Depuis le 1^{er} avril 2019: demande peut être déposée en ligne sur www.vd.ch/ocbe (diminution du temps de traitement grâce à une meilleure complétude des demandes)

Sommaire

- Les bourses et prêts d'études et d'apprentissage
- **Un nouveau subside spécifique à l'assurance-maladie**
- Les comptes sociaux 2019
- Les primes d'assurance-maladie

Nouveau subside spécifique / 1^{ère} étape

- Mars 2016: votation populaire RIE III
Adoption de compensations sociales en lien avec la réforme de la fiscalité des entreprises
 - Objectif: soulager les ménages pour lesquels les primes de l'assurance-maladie représentent une charge financière importante
- 1^{er} septembre 2018: plafonnement de la charge relative aux primes d'assurance-maladie à 12% du revenu déterminant des ménages
 - Augmentation du subside de 45'000 ménages qui bénéficient déjà d'un subside
 - Envoi d'un courrier d'information à 83'000 ménages potentiellement éligibles au subside
 - Cette information génère 11'800 nouvelles demandes au guichet des agences et 4'900 via le nouveau formulaire en ligne www.vd.ch/ovam (fin mars 2019)

Nouveau subside spécifique / 2^{ème} étape

- 1^{er} janvier 2019: plafonnement à 10% du revenu déterminant des ménages
 - Début novembre 2018, renouvellement du droit aux subsides de 185'000 bénéficiaires avec effet au 1^{er} janvier 2019
 - Envoi d'un courrier d'information à 11'000 ménages dont le taux d'effort se situerait en 2019 entre 10% et 12%
 - Cette information génère 950 nouvelles demandes au guichet des agences et 700 demandes en ligne (fin mars 2019)
- Dépôt des nouvelles demandes en ligne en augmentation: 43% (fin mars 2019)

Evolution des demandes et subsidiés

- Evolution du nombre de bénéficiaires de subsides:
 - En comparant le mois de décembre 2018 au mois de décembre 2010, le nombre total de subsidiés a augmenté de 50%
 - A fin 2019, le taux de subsidiés se situerait à 34% (estimation)
- Evolution des demandes (1^{er} trimestre 2018 – 1^{er} trimestre 2019):
 - Le nombre de nouvelles demandes est passé de 4'000 à 6'300
 - Le nombre total de demandes traitées (nouvelles et révisions) est passé de 21'100 à 34'500: + 63%
- En quatre ans, le rapport entre les demandes simples sur données fiscales (30%) et celles nécessitant un traitement manuel pour cause de changement de situation financière (70%) s'est inversé
- Depuis le 1^{er} septembre 2018, l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM) reçoit chaque jour environ 200 personnes à sa réception et 300 courriers et courriels

Diminuer le retard: mesures d'amélioration

- Depuis août 2018: engagement fait de 16 nouveaux collaborateurs (augmentation de 50% de l'effectif pour le traitement des subsides)
- Collaboration renforcée avec les agences d'assurances sociales afin de permettre de répondre plus rapidement aux demandes
- Depuis décembre 2018: nouvelle période d'heures supplémentaires demandées à tous les collaborateurs
- Depuis janvier 2019: fermeture de l'OVAM pendant une semaine sur deux afin de mettre l'accent sur le traitement des dossiers
- Priorisation avec les partenaires des dossiers présentant les situations les plus critiques
- Décision Conseil d'Etat (3.4.): afin d'assurer une stabilisation de la situation, l'équivalent de 10 ETP de gestionnaires de dossiers spécialisés sont transformés de CDD en CDI (dès le 1^{er} juin 2019) et 1 ETP de juriste en CDI renforcera l'équipe de l'OVAM

Délai de traitement des demandes en 2019

- Depuis fin mars 2019, les nouvelles demandes de subsides complètes peuvent être traitées dans un délai de trois mois (en juin 2018, plus de 5'000 nouvelles demandes avaient un délai de traitement supérieur à trois mois)
- Fin mars 2019: il reste 3'400 demandes de révision (suite à un changement de situation) dont le délai de réponse a dépassé les trois mois
- Le principe a été de traiter en premier lieu les demandes de subsides des personnes qui ne bénéficiaient pas encore de cette prestation puis, dans un second temps, les annonces de changement de situation des personnes déjà subsidiées

Sommaire

- Les bourses et prêts d'études et d'apprentissage
- Un nouveau subside spécifique à l'assurance-maladie
- **Les comptes sociaux 2019**
- Les primes d'assurance-maladie

Perspectives coûts sociaux 2019 / 1

- Revenu d'insertion* :
 - En 2018, le nombre de dossiers à l'aide sociale dans le canton de Vaud a baissé pour la première fois de -2.46%
 - Budget 2019: CHF 363 mios (CHF -19.6 mios par rapport à 2018)
 - Fin mars 2019: 14'446 bénéficiaires
 - Fin 2019 (estimation): 14'301 bénéficiaires, CHF 362.1 mios du budget engagé
 - Evolution du taux d'aide sociale vaudois entre 2012-2017: -0.4% (CH : + 0.2%). Si le taux vaudois avait évolué au même rythme que le taux suisse, nous compterions 2'500 personnes de plus à l'aide sociale.
(*dossiers hors CSIR)
- PC Familles :
 - Budget 2019: CHF 36.9 mios
 - Fin mars 2019: 4'926 ménages
 - Fin 2019 (estimation): 5'200 ménages, CHF 35.4 mios du budget engagé
- Rente-pont :
 - Budget 2019: CHF 21.4 mios
 - Fin mars 2019: 1'153 bénéficiaires
 - Fin 2019 (estimation): 1'190 bénéficiaires, CHF 21.4 mios du budget engagé

Perspectives coûts sociaux 2019 / 2

- Bourses d'études ou d'apprentissage :
 - Budget 2019: CHF 67 mios
 - Fin mars 2019: 5'756 bénéficiaires (année scolaire 2018/2019)
 - Fin 2019 (estimation): 7'300 bénéficiaires (année scolaire 2018/2019), CHF 67 mios du budget engagé
- Subsidés à l'assurance-maladie :
 - Budget 2019, sans le contentieux: CHF 741 mios, dont 51% pour les subsidés partiels
 - Fin mars 2019: 240'000 bénéficiaires
 - Fin 2019 (estimation): 267'000 bénéficiaires, CHF 740 mios du budget engagé
- Pour rappel, l'ensemble des écarts par rapport au budget publié de ces régimes sociaux (déduction faite de la participation du SEM) était de CHF 74.8 mios en 2017 et de CHF 62.2 mios en 2018

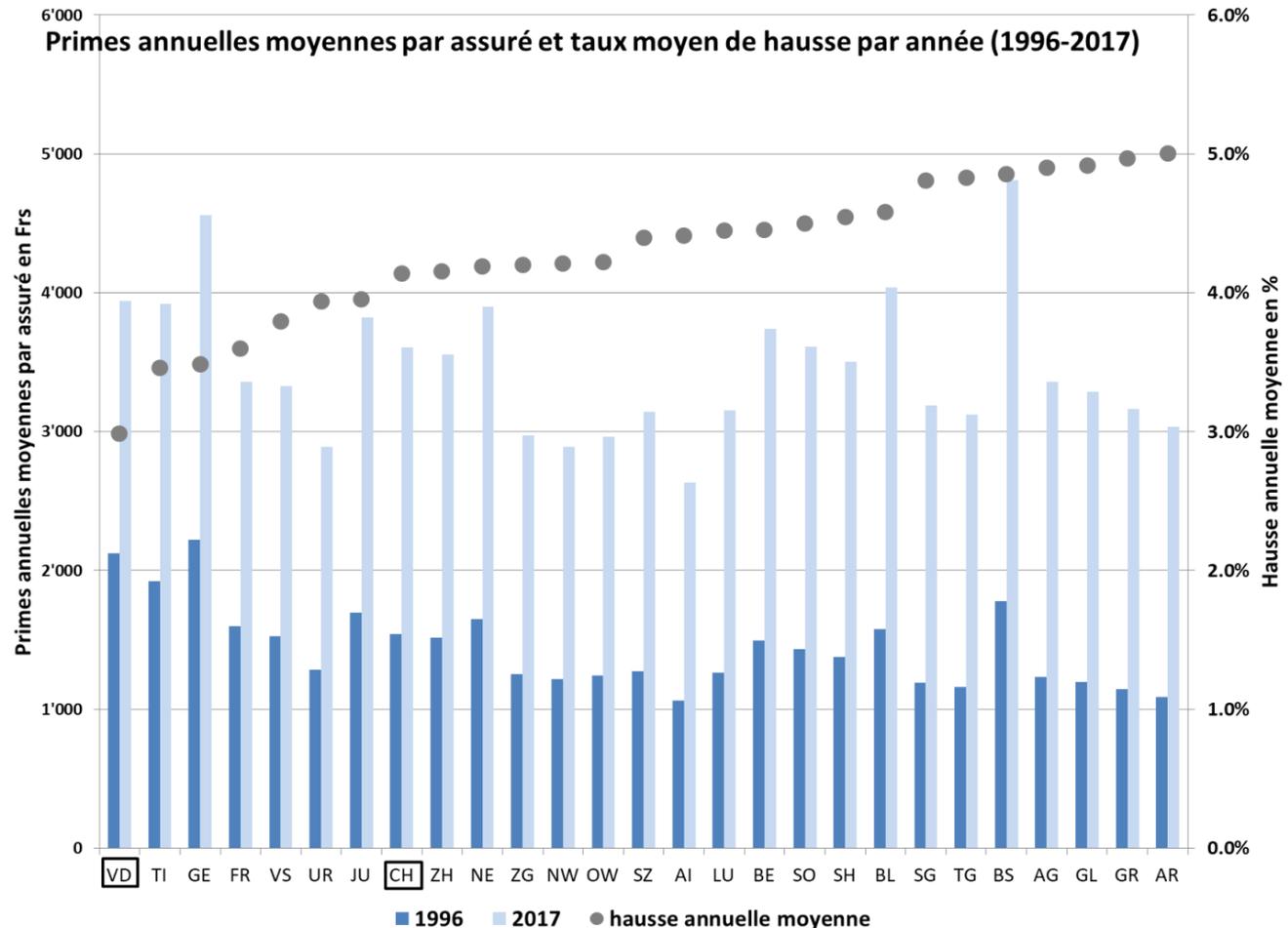
Sommaire

- Les bourses et prêts d'études et d'apprentissage
- Un nouveau subside spécifique à l'assurance-maladie
- Les comptes sociaux 2019
- **Les primes d'assurance-maladie**

Coûts LAMal et primes d'assurance-maladie

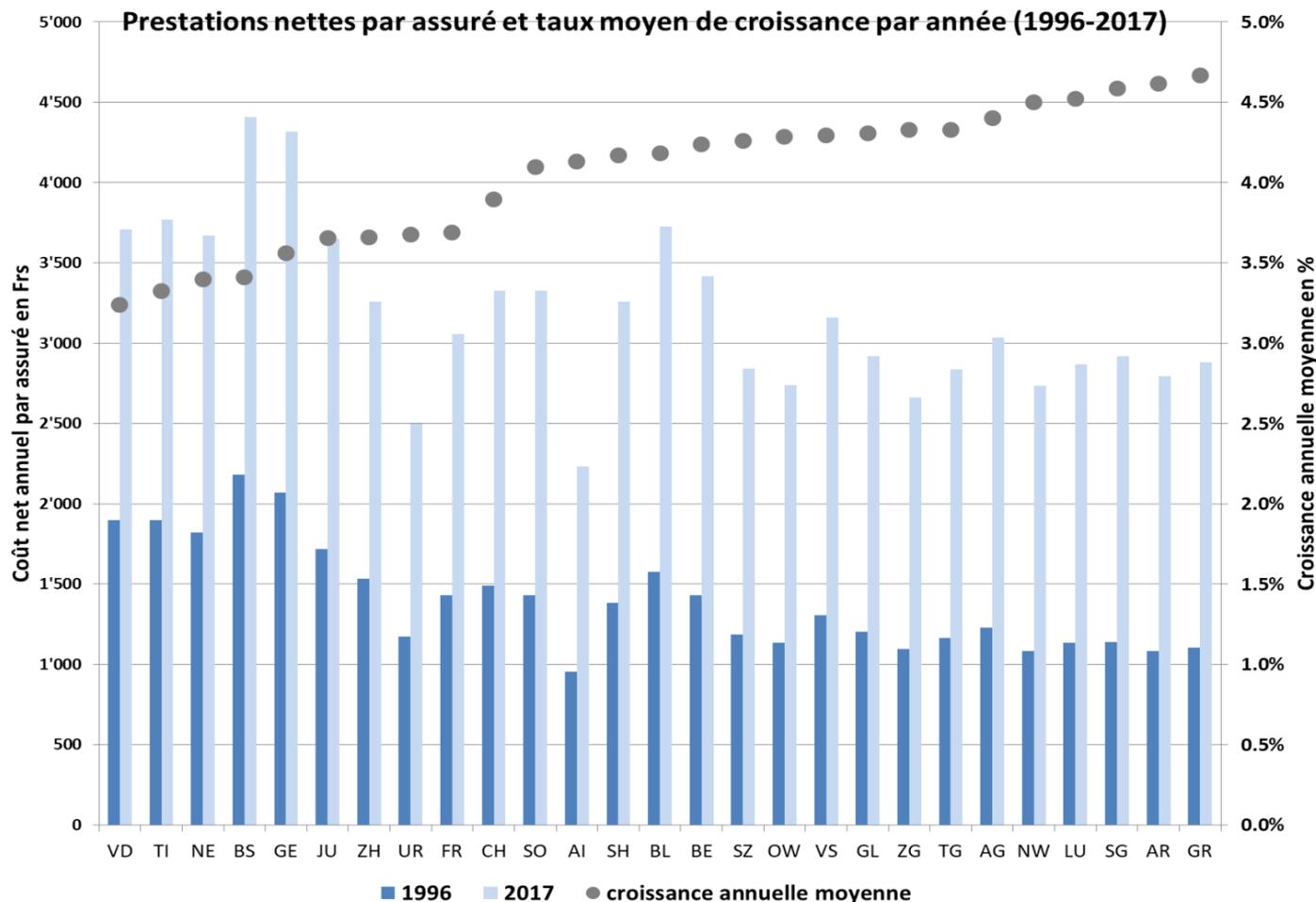
- **2018:** en fixant les primes vaudoises, les assureurs n'ont pas tenu compte des mesures mises en place par la Confédération et le Canton pour freiner la croissance des coûts
 - - 0.8% de baisse des coûts bruts par assuré contre +4.2% prévu par les assureurs
 - excédent de primes entre CHF 150 à 180 mios en 2018
- **2019:**
 - hausse prévue par les assureurs (+3.1% des coûts par assuré) certainement trop élevée, avec un nouvel excédent de primes à la clé
 - situation probablement idem à 2018, avec excédent moins élevé
- **2020:** stabilité des coûts prévue
 - faible hausse des primes
 - effet modérateur sur le budget des subsides dont la hausse dépend de l'augmentation des primes

1996-2016: évolution des primes LAMal



- Entre 1996 et 2017, Vaud est le canton dont le taux moyen de hausse par année des primes encaissés par les assureurs est le plus faible de Suisse (+3.0% annuel contre +4.1% au niveau suisse)

1996-2017: évolution des prestations nettes LAMal



- Entre 1996 et 2017, Vaud est le canton dont le taux de croissance moyen des prestations nettes par assuré est le plus modeste de Suisse (+3.2% annuel contre 3.9% au niveau suisse)